

---

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 28 OCTOBRE 2021, PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM

<b>Présences :</b>	Isabelle Boucher	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Marie-Paule Gendron	Membre observateur
	Caroline Germain	Administrateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Marie-Claude Rodrigue	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Jean Roy	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
Alain Thivierge	Administrateur	
Stéphane Tremblay	Président-directeur général	
Raymonde Vaillancourt	Administrateur	
<b>Absence motivée</b>	Patrice Lamarre	Administrateur
<b>Invités :</b>	Pascale Bélisle	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques
	Yann Belzile	Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe programme santé physique générale et spécialisée
	Donald Haineault	Directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation
	Céline Jodar	Présidente du conseil des infirmières et infirmiers
	Lyne Jutras	Directrice des ressources financières
	Marie-Andrée Périgny	Présidente du conseil multidisciplinaire

---

### 1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 59<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et tout particulièrement à M. Jean Roy, nouveau membre, nommé par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 3 septembre dernier, comme membre indépendant représentant les universités affiliées.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

## 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 septembre 2021 et de la séance spéciale tenue le 13 octobre 2021, par vidéoconférence Zoom
5. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
6. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
  - 6.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**
    - 6.1.1 Santé globale des ressources humaines – Grands axes des travaux
    - 6.1.2 Rapport annuel du conseil multidisciplinaire 2020-2021
    - 6.1.3 Rapport annuel du conseil des infirmières et des infirmiers 2020-2021
    - 6.1.4 Avis et recommandations du conseil des infirmières et des infirmiers
  - 6.2 **Assurer la qualité des soins et services**
  - 6.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
    - 6.3.1 Main-d'œuvre et offres de soins et services : état de situation
  - 6.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
    - 6.4.1 Rapport trimestriel à la période 6
    - 6.4.2 Plan d'équilibre budgétaire
  - 6.5 **Intégrer la mission universitaire**
7. **Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général**
  - 7.1 Comité de la mission universitaire du 7 octobre 2021
  - 7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 14 octobre 2021
  - 7.3 Comité de gouvernance et d'éthique du 19 octobre 2021
  - 7.4 Comité des soins et des services du 20 octobre 2021
  - 7.5 Comité des ressources humaines et des communications du 22 octobre 2021
8. **Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
  - 8.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**
    - 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
      - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
    - 8.1.2 Révision des chartes, nomination des présidents et adoption des priorités de chacun des comités du conseil d'administration
  - 8.2 **Assurer la qualité des soins et services**
    - 8.2.1 Nomination de deux membres au comité prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers
  - 8.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
  - 8.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
    - 8.4.1 Substitut de signature à la Direction de la protection de la jeunesse
    - 8.4.2 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire du Pavillon Jules-Crevier et du Pavillon Omer-Deslauriers
    - 8.4.3 Appel d'offres – Auditeurs externes 2021-2022 à 2023-2024
    - 8.4.4 Régime d'emprunt à long terme
    - 8.4.5 Mise à jour des administrateurs principaux pour la plateforme AccèsD-Affaires (Desjardins)

## **8.5 Intégrer la mission universitaire**

8.5.1 Cadre réglementaire en recherche

8.5.2 Comité d'éthique de la recherche

8.5.2.1 Règlement en éthique

8.5.2.2 Démission de membres

8.5.2.3 Nomination de nouveaux membres

8.5.2.4 Renouvellement de membres

8.5.3 Institut universitaire de première ligne en service de santé et service sociaux – Nomination de nouveaux chercheurs

## **9. Divers**

## **10. Huis clos**

10.1 Cadres supérieurs

10.2 Exécutif du conseil d'administration - Nomination du (de la) vice-président(e)

## **11. Clôture de la séance**

---

## **3.0 Période de questions du public**

---

Le président fait la lecture d'un témoignage de la part de Mme Michèle Salvail, membre du comité des usagers de Memphrémagog. Elle veut profiter de cette tribune pour rendre hommage et remercier, au nom du comité des usagers de Memphrémagog, Mme Liette Compagna, gestionnaire au CHSLD de Magog depuis plus de 25 ans et maintenant directrice du CHSLD. Elle a maintenu les rencontres trimestrielles avec le comité des usagers de Memphrémagog depuis le début de la pandémie et est l'une des rares gestionnaires de CHSLD au Québec à l'avoir fait.

Cette initiative d'informer régulièrement le comité des usagers sur l'état de la situation locale a eu un effet fort positif sur la capacité des membres à poursuivre leur mission de défendre les droits des usagers et de collaborer à l'amélioration des services.

---

## **4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 septembre 2021 et la séance spéciale tenue le 13 octobre 2021 par vidéoconférence Zoom**

---

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 30 septembre 2021 et de la séance spéciale tenue le 13 octobre 2021 par vidéoconférence Zoom, sur proposition dûment appuyée, ils sont adoptés à l'unanimité tels que présentés.

### **Suivis**

Aucun suivi n'est mentionné.

---

## **5.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général**

---

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 octobre 2021, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

## 6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

---

### 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

#### 6.1.1 Santé globale des ressources humaines – Grands axes des travaux

Le président invite M. Yann Belzile, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter un rapport sur la santé globale des ressources humaines et les grands axes des travaux.

Il expose en détail les données du deuxième rapport trimestriel au 30 septembre 2021, dont l'analyse des données quant aux heures travaillées du personnel clinique. Une augmentation est décelée sur les heures en temps supplémentaire et en temps supplémentaire obligatoire. Il présente ensuite l'évolution des taux d'absentéisme et de départs pour tous les titres d'emploi.

Quant à la vaccination obligatoire, M. Belzile présente le pourcentage des salariés adéquatement protégés et non adéquatement protégés par titre d'emploi.

Monsieur Belzile termine en faisant état du rehaussement des postes à temps complet depuis octobre 2020.

#### 6.1.2 Rapport annuel du conseil multidisciplinaire 2020-2021

Le président invite Mme Marie-Andrée Périgny, présidente du conseil multidisciplinaire (CM), à présenter le rapport annuel du conseil multidisciplinaire 2020-2021.

Madame Périgny débute en précisant que le CM est constitué de plus de 4 500 professionnels cliniques, de plus de 45 catégories d'emploi. Elle partage que la vision du conseil multidisciplinaire est basée sur la mission de l'établissement et le « Vrai Nord », particulièrement, « Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, chercheurs, partenaires, bénévoles et communauté », dont :

**Travailler ENSEMBLE** vers une visée commune qu'est l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle, ainsi que l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité aux soins et aux services sociaux, est encore aujourd'hui, notre leitmotiv à tous, membres et acteurs de la communauté du CIUSSS de l'Estrie –CHUS!

**Travailler ENSEMBLE**, c'est mettre en commun chacune de nos perspectives professionnelles et nos perspectives expérientielles « terrain » avec les usagers, afin d'être en mesure de contribuer, tous et chacun, à la qualité, à l'accessibilité et à l'organisation des services en santé et services sociaux de notre établissement

Madame Périgny présente en détail les réalisations et les collaborations du CM avec les directions de l'établissement et les différents partenaires depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Elle termine en informant les membres des activités virtuelles qui se tiendront au cours du mois de novembre 2021, dans le cadre des 30 ans d'influence de l'Association des conseils multidisciplinaires du Québec; les membres sont tous invités à s'y inscrire. L'invitation leur sera transmise ultérieurement.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2020-2021 et soulignent l'engagement, la détermination et la volonté des membres du CM du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

### 6.1.3 Rapport annuel du conseil des infirmières et infirmiers 2020-2021

Le président invite Mme Céline Jodar, présidente du conseil des infirmières et des infirmiers (CII), à présenter le rapport annuel 2020-2021.

Madame Jodar présente en détail les réalisations du CII depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 et fait état des enjeux et des défis ayant eu lieu au cours de l'année, dont :

- Rétention du personnel;
- Intégration des 0-5 ans;
- Offre de service difficile en pandémie;
- Implication et engagement des membres du comité à renforcer continuellement.

Elle termine en stipulant les priorités pour l'année 2021-2022 et souligne la grande volonté de la Direction générale d'impliquer les membres du CII dans les discussions sur la transformation des soins et des services.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2020-2021 et remercient les membres du CII de leur dévouement continu à offrir les soins et services de qualité.

### 6.1.4 Avis et recommandations du conseil des infirmières et infirmiers

Madame Jodar poursuit en présentant les avis et recommandations du CII, pour adoption.

Après échanges, les membres acceptent la résolution suivante :

#### **RÉSOLUTION : CA-5416 – 2021-10-28**

#### **Relative aux avis et recommandations du conseil des infirmières et infirmiers sur l'optimisation des soins et services de première ligne**

- CONSIDÉRANT :**
- que le conseil des infirmières et des infirmiers et le comité des infirmières et infirmiers auxiliaires ont comme mandat d'apprécier, de manière générale, la qualité des actes infirmiers posés, de faire des recommandations sur la distribution appropriée des soins dispensés et de donner leur avis sur les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence des infirmiers(ères) et des infirmiers(ères) auxiliaires;
  - que le conseil des infirmières et des infirmiers a pour mandat de donner son avis sur certaines questions relatives à l'accessibilité et à la coordination des services dans la région et qui impliquent les soins infirmiers;
  - que le plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Santé et des Services sociaux a pour objectif d'améliorer l'accès aux professionnels et aux services en offrant un accès plus rapide aux services de première ligne;
  - que les quatre priorités organisationnelles du plan stratégique annuel du CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2020-2021 sont de maîtriser nos opérations, d'utiliser le plein potentiel du personnel, de moderniser l'organisation et de structurer une première ligne efficace en faisant de la prévention une priorité;
  - que selon le consortium de l'Alliance des patients pour la santé, l'Association médicale du Québec, la Confédération des syndicats nationaux et l'Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux, l'optimisation des soins et services de première ligne doit s'appuyer sur plusieurs volets, notamment la réorganisation des services, les déterminants de la santé ainsi que la révision du mode de financement de la première ligne et de la rémunération médicale;
  - que l'accessibilité aux soins et l'utilisation judicieuse des ressources reposent sur le principe du bon service, au bon moment et offert par la bonne personne;
  - que le Vérificateur du Québec a recommandé d'obtenir des données de qualité nécessaires à une mesure adéquate de l'accès aux services de première ligne dans une optique de gestion intégrée de la performance;

- que l'utilisation de la téléconsultation mise de l'avant pendant la pandémie a permis de maintenir des services de santé en première ligne;
- que les investissements en technologie de l'information et des communications ainsi que les innovations allant en ce sens sont nécessaires pour améliorer la santé de la population, tel que démontré par les travaux du pôle santé HEC Montréal et des avis généraux de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔUMENT APPUYÉE :**

- DE PRENDRE ACTE :**
- des avis et recommandations du conseil des infirmières et des infirmiers sur l'optimisation des soins et services de première ligne;
  - que des travaux sur l'optimisation des services de première ligne dans toutes les directions cliniques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS sont nécessaires afin de voir à sa réorganisation. Le conseil des infirmières et des infirmiers recommande, par conséquent, que ces travaux incluent les différents volets suivants :
    - l'optimisation du rôle de chaque infirmier(ère) et infirmier(ère) auxiliaire œuvrant dans les services de première ligne en redéfinissant clairement leurs rôles et responsabilités, en permettant le déploiement complet de leur champ de pratique, notamment par :
      - o l'utilisation maximale du droit de prescrire des infirmières;
      - o le développement uniforme et l'application obligatoire des ordonnances collectives;
      - o l'utilisation des règles de soins infirmiers en collaboration avec les autres professionnels de la santé.
  - l'optimisation du rôle des non-professionnels dans tous les milieux de soins, entre autres, en permettant le développement de leurs compétences visées dans la Loi 90, et ce, par l'encadrement clinique des soins infirmiers et en cohésion avec le Code des professions;
  - une bonification rapide de l'informatisation de l'ensemble du réseau qui permettra un accès fiable, efficace et sécurisé aux données des patients. Ceci permettra d'atteindre une meilleure fluidité dans le partage d'informations entre les intervenants de première et de deuxième ligne, d'offrir des traitements et services de meilleure qualité et d'éviter le dédoublement des services;
  - la planification et le déploiement de la téléconsultation et de la télésanté à une plus grande partie des soins et services, plus particulièrement à Info-Santé et dans les CLSC;
  - l'arrimage du fonctionnement des guichets d'accès aux soins de première ligne entre chacun des territoires afin de retrouver un accès équitable et uniforme;
  - la révision et la création d'indicateurs de performance plus adaptés et uniformisés pour le travail accompli par le personnel infirmier en première ligne, entre autres, pour soutenir les mesures d'amélioration continue;
  - l'intégration du concept de patient-partenaire dans l'offre de service de l'ensemble des directions cliniques et la pleine implication de l'utilisateur et ses proches avec l'équipe de soins dans la prise en charge de son épisode de soins;
  - développer et intégrer une philosophie organisationnelle d'autonomisation en collaboration avec les différents partenaires, incluant, notamment, l'utilisateur et ses proches, les villes, les ressources privées et les organismes communautaires;
  - revoir l'aménagement et l'offre de soins et services en première ligne, notamment en ce qui concerne l'étalement des heures de services et les possibilités de partenariat avec des ressources privées;
  - revoir le plan d'organisation 2015-2016 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour mieux positionner les services de première ligne dans la structure et la gouvernance organisationnelles;

- adopter une culture organisationnelle qui soutienne le développement et l'utilisation judicieuse de la première ligne dans chacune des six trajectoires et missions de soins et services;
- faire connaître aux instances ministérielles concernées, nos enjeux locaux et de leurs impacts, qui relèvent directement de leur gouverne tels que : le financement de la première ligne (services publics/privés tels que les GMF ou ressources d'hébergement), l'accès et l'inclusion de certains services de santé dans les soins publics (soins dentaires, soins optométriques, etc.) ainsi que la rémunération médicale;
- la planification et l'identification d'une enveloppe budgétaire reliée à la mise en place de l'ensemble des recommandations susnommées;

**DE MANDATER :** le comité des ressources humaines et des communications du conseil d'administration ou la direction concernée, le cas échéant, pour analyser les avis et recommandations reçus pour assurer leur suivi auprès du conseil des infirmières et des infirmiers.

## 6.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

## 6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

### 6.3.1 Main-d'œuvre et offre de soins et services : état de situation

Le président-directeur général dresse un état de situation sur l'évolution des travaux liés à l'organisation de la main-d'œuvre et à la modulation des soins et des services en Estrie.

## 6.4 Utiliser judicieusement les ressources

### 6.4.1 Rapport trimestriel à la période 6 de l'établissement pour l'exercice 2021-2022

Le président invite Mme Lyne Jutras, directrice des ressources financières, à présenter le Rapport trimestriel de l'établissement à la période 6, pour l'exercice financier 2021-2022 et le Plan d'équilibre budgétaire.

Après questions et commentaires, les membres adoptent les résolutions suivantes :

### **RÉSOLUTION : CA-5415 – 2021-10-28**

#### **Relative au rapport trimestriel à la période 6 de l'établissement pour l'exercice 2021-2022**

- CONSIDÉRANT :**
- que les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
  - que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
  - que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;

- l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** le Rapport trimestriel AS-617 à la période 6. Le budget du CIUSSS de l'Estrie – CHUS se traduit par une prévision des résultats pour l'exercice financier 2021-2022 au montant de (39 827 641 \$) dont 32 627 845 \$ est inscrit en redressement. Une partie du redressement au montant de 19 827 641 \$ correspond au financement des nouvelles molécules et médicaments dispendieux. De plus, le Plan d'équilibre budgétaire de l'établissement contient pour 12 800 204 \$ de mesures de redressement et sont intégrées à la prévision des résultats de l'exercice. Ainsi, nous prévoyons un déficit de l'ordre de (7 199 796 \$). Nous confirmons que ces mesures de redressement n'ont pas d'effet défavorable sur l'accessibilité et la qualité des services à la population et qu'aucune diminution des activités de santé publique n'est incluse dans ce budget,

**D'AUTORISER :** le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

6.4.2 Plan d'équilibre budgétaire

**RÉSOLUTION : CA-5417 – 2021-10-28**

**Relative au Plan d'équilibre budgétaire demandé au CIUSSS de l'Estrie - CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
  - que selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
  - que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
  - que la documentation et les informations présentées aux membres du conseil d'administration;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'APPROUVER :** le Plan d'équilibre budgétaire pour les années financières 2021-2022 et 2020-2023.

6.5 **Intégrer la mission universitaire**

Aucun point n'est présenté dans cette section.



## **7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général**

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

### **7.1 Comité de mission universitaire du 7 octobre 2021**

Madame Jocelyne Faucher, présidente, fait état des principaux points traités.

### **7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 14 octobre 2021**

Le président intérimaire du comité, Monsieur Fortier, présente les principaux sujets traités, qui sont à l'ordre du jour de la présente rencontre.

### **7.3 Comité de gouvernance et d'éthique du 19 octobre 2021**

Madame Rachel Hunting, présidente, informe les membres des sujets présentés.

### **7.4 Comité des soins et des services du 20 octobre 2021**

La présidente intérimaire, Mme Diane Gingras, fait état des points traités.

### **7.5 Comité des ressources humaines et des communications du 22 octobre 2021**

Madame Diane Gingras, présidente, informe les membres des sujets présentés et traités lors de la rencontre.

## **8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

### **8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés**

#### **8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

##### **8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

**RÉSOLUTION : CA-5380 à 5414 – 2021-10-28**

**Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

8.1.2 Révision des chartes, nomination des présidents et adoption des priorités de chacun des comités du conseil d'administration

**RÉSOLUTION : CA-5434 – 2021-10-28**

**Relative à la révision des chartes des comités du conseil d'administration**

- CONSIDÉRANT :**
- les dispositions législatives de la LSSSS en lien avec les comités du conseil d'administration;
  - le projet type de règlement de régie interne du conseil d'administration qui a un caractère prescriptif;
  - la possibilité d'ajuster le mandat des comités afin de bien répondre aux besoins du conseil d'administration;
  - les mandats confiés par le conseil d'administration aux différents comités;
  - la possibilité des comités de recommander au conseil d'administration la modification à la présidence d'un comité;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'APPROUVER :** les chartes des comités du conseil d'administration, y compris les éléments suivants :
- les mandats, tels que présentés aux chartes des comités;
  - les règles de fonctionnement, telles que présentées aux chartes des comités;
  - les priorités, telles que présentées aux chartes;
  - la composition de chacun des comités, y incluant la présidence;

**8.2 Assurer la qualité des soins et services**

8.2.1 Nomination de deux membres au comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers

**RÉSOLUTION : CA-5418 – 2021-10-28**

**Relative à la nomination de deux membres au comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers**

- CONSIDÉRANT :**
- le règlement sur les règles de fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers a été modifié afin de tenir compte des modalités de fonctionnement actuelles du comité;
  - la composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans l'établissement de même que, s'il y a lieu, des personnes qui dispensent, pour le compte de l'établissement, des services aux usagers (art.183.1, LSSSS) ;
  - la composition et la durée du mandat prévues au Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers ;
  - la recommandation favorable des membres du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers;

- l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :**

la nomination des personnes suivantes :

- Mme Chantal Bruyère, opérante de trois ressources intermédiaires, pour combler la vacance d'un membre en provenance de ressources non institutionnelles pour la durée non écoulée d'un mandat de trois (3) ans se terminant en janvier 2023;
- Mme Julie Gagné, conseillère cadre en prévention et contrôle des infections, à titre d'employée, membre d'office, pour la durée non écoulée d'un mandat de trois (3) ans se terminant en septembre 2022.

**8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

**8.4 Utiliser judicieusement les ressources**

8.4.1 Substitut de signature à la Direction de la protection de la jeunesse

**RÉSOLUTION : CA-5419 – 2021-10-28**

**Relative à la nomination d'un substitut de signature à la Direction de la protection de la jeunesse**

**CONSIDÉRANT :**

- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un substitut à la directrice de la protection de la jeunesse;
- la recommandation de Mme Manon Marcotte, coordonnatrice par intérim à la Direction de la protection de la jeunesse;
- les pouvoirs et les responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :**

Mme Manon Marcotte à titre de premier substitut de la directrice de la protection de la jeunesse.

8.4.2 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire des Pavillons Jules-Crevier et Omer-Deslauriers

**RÉSOLUTION : CA-5420 – 2021-10-28**

**Relative à l'autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire du Pavillon Jules-Crevier de Granby**

**CONSIDÉRANT :**

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;

- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ACCEPTER :** la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 6,57 millions de dollars sur une période de dix (10) ans.

**RÉSOLUTION : CA-5421 – 2021-10-28**

**Relative à l'autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire du Pavillon Omer-Deslauriers de Granby**

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
  - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
  - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
  - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ACCEPTER :** la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 6,35 millions de dollars sur une période de dix (10) ans.

**8.4.3 Appel d'offres – Auditeurs externes 2021-2022 à 2023-2024**

**RÉSOLUTION : CA-5422 – 2021-10-28**

**Relative à l'autorisation de l'appel d'offres pour les auditeurs externes**

- CONSIDÉRANT :**
- la publication de l'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO);
  - l'ouverture d'une soumission;

- la tenue d'une rencontre du comité d'évaluation;
- l'évaluation de la soumission reçue;
- la firme retenue à l'issue des travaux du comité de sélection : Raymond Chabot Grant Thornton pour les exercices 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;
- les honoraires professionnels de 231 000\$ pour trois (3) ans pour les exercices 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;
- qu'une hausse de 7,7 % des coûts des honoraires d'audit est constatée par rapport au précédent contrat;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme firme d'auditeurs indépendants pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour les exercices financiers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 (avec renouvellement de la désignation à effectuer par le conseil d'administration chaque année) et de l'adoption de leur offre de service.

8.4.4 Régime d'emprunt à long terme

**RÉSOLUTION : CA-5423 – 2021-10-28**

**Relative au régime d'emprunt à long terme**

- CONSIDÉRANT :**
- que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie - CHUS) (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 440 459 072,73 \$;
  - que, conformément à l'article 83 de cette loi, (l'« Emprunteur ») souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;
  - qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de (l'« Emprunteur ») à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;
  - que le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 12 août 2021;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :**

- DE RECOMMANDER :**
- qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, en vertu duquel (l'« Emprunteur ») peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 440 459 072,73 \$, soit institué;
    - o que les emprunts à long terme effectués par (l'« Emprunteur ») en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
    - o malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus (l'« Emprunteur ») ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit (18) mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour (l'« Emprunteur »), pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
    - o (l'« Emprunteur ») ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
    - o chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
    - o le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
      - le financement à long terme des dépenses d'immobilisation autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement temporaire jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date d'acceptation provisoire des travaux;
      - le financement à long terme des dépenses d'immobilisation, d'équipement ou d'informatique incluant leur coût de financement temporaire encouru jusqu'au 30 juin suivant la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
      - le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
      - le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
  - qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par (l'« Emprunteur »);
  - qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
    - (l'« Emprunteur ») pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre (l'« Emprunteur ») et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour (l'« Emprunteur ») la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
- que (l'« Emprunteur ») soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
  - que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
    - le/la président(e)-directeur(trice) général(e);
    - le/la président(e)-directeur(trice) général(e) adjoint(e);
    - le/la directeur(trice) des ressources financières;
    - le/la directeur(trice) adjoint(e) aux ressources financières;
    - le/la directeur(trice) général(e) adjoint(e) programme santé physique générale et spécialisée;
    - le/la directeur(trice) général(e) adjoint(e) programmes sociaux et de réadaptation.
- de (l'« Emprunteur »), **pourvu qu'ils soient deux (2) agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de (l'« Emprunteur »), à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
- que, dans la mesure où (l'« Emprunteur ») a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

#### 8.4.5 Mise à jour des administrateurs principaux pour la plateforme AccèsD - Affaires (Desjardins)

##### **RÉSOLUTION : CA-5424 – 2021-10-28**

##### **Relative à la mise à jour des administrateurs principaux pour la plateforme AccèsD – Affaires (Desjardins)**

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un administrateur principal;
  - qu'il y a lieu d'ajouter des administrateurs principaux;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;

- L'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE DÉSIGNER :** comme administrateurs principaux Mme Suzelle Bolduc, spécialiste en procédés administratifs, service de la comptabilité générale (déjà au dossier), M. Maxime Nadeau, spécialiste en procédés administratifs, service de la comptabilité générale, Mme Hélène Gadbois Nadeau, chef de service, comptabilité financière, Mme Gabrielle Chamberland, spécialiste en procédés administratifs, service des comptes clients et RI/RTF, et Mme Janie Thibault, coordonnatrice, ressources financières par intérim, aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'ils soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

## 8.5 Intégrer la mission universitaire

### 8.5.1 Cadre réglementaire de la recherche avec des participants humains

**RÉSOLUTION : CA-5425 - 2021-10-28**

**Relative au cadre réglementaire de la recherche avec des participants humains**

**CONSIDÉRANT :**

- l'orientation du ministère de la Santé et des Services sociaux de se conformer à son Cadre de référence;
- le souhait d'harmonisation des règlements, politiques, directives et procédures en recherche au CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
- la démarche de consultation des parties prenantes et l'adéquation du document aux exigences ministérielles;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** le Cadre réglementaire de la recherche avec des participants humains.

### 8.5.2 Comité d'éthique de la recherche

#### 8.5.2.1 Règlement modifié du comité d'éthique de la recherche

**RÉSOLUTION : CA-5426 - 2021-10-28**

**Relative au règlement modifié du comité d'éthique de la recherche**

**CONSIDÉRANT :**

- les changements apportés au règlement du comité d'éthique de la recherche en lien avec les documents officiels de l'établissement;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** le Règlement modifié du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.



8.5.2.2 Démission de membres du comité d'éthique de la recherche

**RÉSOLUTION : CA-5427 – 2021-10-28**

**Relative à la démission de membres du comité d'éthique de la recherche**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
  - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ENTÉRINER :** les démissions de Mme Julie Leblond et de Me Denise Lauzière.

8.5.2.3 Nomination de nouveaux membres du comité d'éthique de la recherche

**RÉSOLUTION : CA-5428 – 2021-10-28**

**Relative à la nomination de nouveaux membres du comité d'éthique de la recherche**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
  - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ENTÉRINER :** la nomination de Me Valérie Renaud ainsi que de Dr Hugues Allard-Chamard, et ce, pour une période de trois (3) ans.

8.5.2.4 Renouvellement de membres du comité d'éthique de la recherche

**RÉSOLUTION : CA-5429 – 2021-10-28**

**Relative au renouvellement de membres du comité d'éthique de la recherche**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
  - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ENTÉRINER :** le renouvellement du mandat de Mme Roxanne Bournival et Pr Benoît Cossette pour trois (3) ans.

8.5.3 Institut universitaire de première ligne en service de santé et services sociaux – Nomination d'un nouveau chercheur

**RÉSOLUTION : CA-5430 – 2021-10-28**

**Relative à la nomination d'un nouveau chercheur de l'Institut universitaire de première ligne en service de santé et services sociaux –**

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité exécutif de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux;
  - la pertinence des domaines d'expertise du candidat à l'avancement de la programmation scientifique de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Pr Baptiste Godrie chercheur régulier comme nouveau membre régulier de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux.

---

**9.0 Divers**

Aucun autre sujet n'est mentionné.

---

**10.0 Huis clos**

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman et Karine Duchaineau ainsi que M. Donald Haineault.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que les points suivants ont tous fait l'objet d'une présentation à la séance plénière préalablement à la séance ordinaire.

Après questions et commentaires, les résolutions suivantes sont adoptées.

10.1 Cadres supérieurs

**RÉSOLUTION : CA-5435 – 2021-10-28**

**Relative à la désignation de la responsabilité des services dans le milieu, RI-RNI-RPA-OC et des services spécialisés gériatriques à Mme Danika Manseau, directrice des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique**

- CONSIDÉRANT :**
- l'adoption du transfert permanent des services dans le milieu RI-RNI-RPA-OC et des services post-aigus spécialisés gériatriques sous la gouverne de la

Direction des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DPDI-TSA-DP) et les démarches nécessaires de reconnaissance du poste auprès du MSSS lors du conseil d'administration du 30 septembre;

- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** la désignation de la responsabilité des services dans le milieu, RI-RNI-RPA-OC et les services post-aigus spécialisés gériatriques, actuellement au sein de la Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA), à Mme Danika Manseau, directrice des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique.

**RÉSOLUTION : CA-5436 – 2021-10-28**

**Relative à la nomination de Mme Nathalie Sheehan à titre de directrice de l'hébergement en soins de longue durée**

- CONSIDÉRANT :**
- l'autorisation du conseil d'administration pour la création de la nouvelle Direction de l'hébergement en soins de longue durée (DHSLD) et l'affichage du poste de directeur;
  - la qualité de la candidature de Mme Nathalie Sheehan;
  - la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination dans ce poste de direction;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** la nomination de Mme Nathalie Sheehan à titre de directrice de l'hébergement en soins de longue durée.

**RÉSOLUTION : CA-5432 – 2021-10-28**

**Relative à la nomination de Mme Manon Larivière, actuellement directrice des services techniques, à titre de directrice des services spécialisés, chirurgicaux et de la cancérologie**

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur des services spécialisés, chirurgicaux et de la cancérologie;
  - la qualité de la candidature de Mme Manon Larivière afin de pourvoir ce poste de directrice;
  - que Mme Manon Larivière, ayant déjà occupé les fonctions de directrice adjointe pour le secteur de la cancérologie au sein de la Direction des soins infirmiers, possède une vaste expérience pour ce secteur d'activités;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Mme Manon Larivière à titre de directrice des services spécialisés, chirurgicaux et de la cancérologie.

**RÉSOLUTION : CA-5431 – 2021-10-28**

Relative à la nomination de Mme Annie Michaud, actuellement directrice adjointe par intérim des services de périnatalité, petite enfance et mission hospitalière, à titre de directrice adjointe des services de périnatalité, petite enfance et mission hospitalière à la Direction du programme jeunesse

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint des services de périnatalité, petite enfance et mission hospitalière à la Direction du programme jeunesse;
  - la qualité de la candidature de Mme Annie Michaud afin de pourvoir ce poste de directrice;
  - que Mme Annie Michaud occupe ces fonctions intérimaires depuis plus d'un an;
  - que Mme Annie Michaud a démontré de grandes améliorations dans des fonctions de cadre supérieur depuis son entrevue au printemps 2021;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Mme Annie Michaud à titre de directrice adjointe des services de périnatalité, petite enfance et mission hospitalière à la Direction du programme jeunesse.

10.2 Exécutif du conseil d'administration – Nomination de la vice-présidente)

**RÉSOLUTION : CA-5433 – 2021-10-28**

Relative à l'élection à la vice-présidence du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'élire parmi ses membres indépendants un vice-président du conseil d'administration;
  - les responsabilités du vice-président du conseil d'administration édictée par les règles de régie interne du conseil d'administration et par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* et la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
  - l'intérêt manifesté par Mme Diane Gingras d'agir à titre de vice-présidente du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**D'ÉLIRE :** Mme Diane Gingras à titre de vice-présidente du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, jusqu'aux prochaines élections des conseils d'administration par le MSSS.

---

**11.0 Clôture de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 10.